

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du lundi 9 janvier 2012 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2011

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2010, À 19 h 45, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents:

Madame le maire Micheline Pelletier	
Monsieur Mario Dupuis	conseiller district n° 1
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 2
Monsieur Simon Deschênes	conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur André St-Amand	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Sont aussi présents :

Monsieur Alain Sasseville	trésorier
Madame Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de Madame le maire Micheline Pelletier.

- 11-12-322 1- Approbation de l'ordre du jour
IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel que proposé.
ADOPTÉE
- 2- Registre des déclarations de don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par les membres du conseil municipal
La greffière n'a reçu aucune déclaration des élus relative à tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée.
- 11-12-323 3- Amendement de la résolution 11-07-193 intitulée «Acceptation d'une soumission pour un camion 10 roues, 6 x 6, avec équipement à neige»
IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'amender la résolution 11-07-193 pour spécifier que cette dépense sera entièrement payée à même les sommes du surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.
ADOPTÉE
- 4- Période de questions
Madame le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.
- 11-12-324 5- Levée de la séance
L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ ST-AMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 19 h 47.
ADOPTÉE

MICHELINE PELLETIER
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE